

RAPPORT D'OCTOBRE 2017

I. INTRODUCTION.

Le présent rapport porte sur les différentes violations des droits humains commises dans différentes localités du pays, qui ont pu être enregistrées par nos observateurs des droits humains.

au cours du mois d'octobre 2017

Pour mieux apprécier la situation des droits humains dans notre pays, notre rapport procède d'abord, comme à l'accoutumé, par une analyse contextuelle de la situation sécuritaire, politique, judiciaire et sociale.

Ainsi, au plan sécuritaire, nous évoquerons un état d'insécurité permanente dans le pays, caractérisé par des attaques d'hommes armés qui restent non identifiés, par des exactions des Imbonerakure (jeunes affiliés au parti au pouvoir, le CNDD/FDD) qui, dans certaines localités du pays, se sont substitués aux forces de l'ordre et font la pluie et le beau temps.

Dans le domaine politique, il évoque les marches manifestations qui sont toujours organisées par le gouvernement pour désavouer certains dirigeants et institutions internationales qui sont qualifiés de soutenir l'opposition burundaise à l'étranger. D'autres de manifestations sont organisées pour soutenir les institutions en place au Burundi et les décisions qui sont prises par les dirigeants de ces institutions à commencer par celle du chef de l'Etat.

Dans le domaine judiciaire, le rapport reviendra sur les cas d'arrestations arbitraires et de détentions illégales, d'enlèvement, des cas de personnes portées disparues où les victimes sont principalement les présumés opposants politiques, des membres des partis de l'opposition et des citoyens des zones et communes qualifiées de contestataires du 3^{ème} mandat de Pierre NKURUNZIZA.

Les violations des droits humains en termes de personnes tuées et blessées occupent une grande place dans ce rapport avec des précisions sur les auteurs déclarés ou présumés de ces scènes macabres dominées par des cadavres qui sont retrouvés ici et là dans les cours d'eau et dans les brousses sans que les auteurs soient identifiés.

Pour les cas de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants, la population pointe du doigt les agents du SNR, les policiers et les Imbonerakure qui agissent souvent de concert avec les autorités administratives pour opérer des arrestations illégales et infliger des mauvais traitements à des citoyens innocents.

Le présent rapport se clôture par une conclusion générale qui comprend des recommandations adressées au gouvernement du Burundi afin de redresser la situation des droits humains dans notre pays.

III. DU CONTEXTE SECURITAIRE, POLITIQUE, JUDICIAIRE ET SOCIAL.

III.1. Du contexte sécuritaire.

La situation sécuritaire du mois d'octobre 2017 a été dominée par des attaques des groupes armés non identifiés contre des ménages, des bistrotés ciblés et des voyageurs sur des voies publiques. De plus, les Imbonerakure ont énormément perturbé la paix et la tranquillité de la population par leurs exactions qui s'observent ici et là dans les provinces du pays et cela, dans le silence complice des autorités administratives et celles du CNDD/FDD. Cela crée un traumatisme sans précédent au sein de la population.

Voici quelques cas d'illustration :

1. En date du 4 octobre 2017, vers 11 heures, un fusil de type kalashnikov avec un chargeur garni de cartouches a été trouvé dans un buisson sur la colline Gitaramuka de la commune Burambi en province Rumonge. Selon des sources sur place, ce fusil a été retrouvé par des volontaires de la croix rouge qui ont directement appelé la police pour récupérer l'arme. Le propriétaire de l'arme n'a pas été identifié.

2. En date du 7 octobre 2017, des munitions composées des cartouches, des grenades et une mine anti-personnelle ont été découvertes dans une fosse septique de l'ECOFO Musigati I en commune Musigati, province Bubanza. Selon des sources sur place, ces armes ont été découvertes par des ouvriers qui vidaient les latrines de l'établissement. Le chef de poste de police à Musigati a indiqué que ces armes auraient été cachées dans cet endroit pendant la guerre car elles étaient très usées.

3. En date du 18 octobre 2017, sur la colline Ruganza-Bandaga, commune Matongo, province Kayanza, vers 1 heure du matin, Spès - Caritas INARUKUNDO, activiste de la société civile à Matongo, a été attaqué chez elle par des Imbonerakure armés de machettes. Un policier est intervenu et a pu désarmer un Imbonerakure ; ce qui a obligé ces Imbonerakure à prendre fuite. Cet activiste est accusé de sensibiliser la population à ne pas voter pour le parti au pouvoir en 2020 à travers des associations qu'elle dirige ; lesquelles associations sont financées par ONU - femme. Précisons que Spès - Caritas INARUKUNDO travaille au CDS Matongo.

4. Depuis le début du mois d'octobre 2017, un groupe de jeunes Imbonerakure muni de machettes fait des patrouilles nocturnes dans tous les quartiers de la zone urbaine de Kanyosha où des personnes à leur passage sont victimes de vol ou d'actes d'intimidation. Certains de ces Imbonerakure sont connus par la population. Il s'agit de Gasongo et Mwarabu habitant au quartier Gisyo et de Kidumu du quartier Musama. La population vit sous un traumatisme sans nom et ne sait plus à quel saint se vouer puisque cela est connu des forces de l'ordre et de sécurité qui ne font rien pour décanter cette situation.

5. Des attaques à mains armées contre des ménages sont répétitives en province Cankuzo. En effet, dans la nuit du 22 au 23 octobre 2017, sur la colline Bumba frontalière avec la Tanzanie, zone Camazi, commune Gisagara, province Cankuzo, un ménage a été attaqué par des hommes non identifiés armés de machettes et couteaux. Une personne a été grièvement blessée, transférée dans cette même nuit au CDS Rusigabangazi, puis à l'hôpital Murore, puis dans l'une des structures de soins de la province Gitega.

6. Dans la nuit du 24 au 25 octobre 2017, sur la même colline de Bumba, le nommé Bernard NZEYIMANA a été attaqué à son domicile par un groupe de personnes non identifiées armées de machettes et couteaux. Il a été grièvement blessé à la tête et aux bras.

II.2. Du contexte politique.

Le côté politique a largement été dominé, au cours du mois d'octobre 2017, par des marches manifestations qui ont été organisées par le gouvernement pour désenchanter tous ceux que le CNDD/FDD qualifie d'opposants au régime de Pierre NKURUNZIZA ou pour montrer le soutien aux décisions prises par les différents leaders de ce pays. D'autres actes ont été posés pour accroître l'affiliation au CNDD/FDD.

Voici quelques exemples :

1. En date du 4 octobre 2017, NDUWUMUNSI, Directeur du Lycée communal Nyanza - Lac en commune Nyanza – Lac, province Makamba, a obligé tous les élèves de l'établissement de se rendre à la permanence du parti CNDD-FDD pour se faire enregistrer sans autres formes de procès comme membres du parti et vaquer aux activités organisées par le même parti. Des élèves du cycle post fondamental ont confirmé qu'ils se sont fait inscrire de peur d'être empêchés de continuer leurs études. Alors que l'article 7 du règlement scolaire n° 610/178 portant organisation des établissements secondaires aussi bien publics que privés stipule que l'école est un milieu apolitique, tous les éducateurs ont décrié cette adhésion forcée au parti CNDD-FDD et cette politisation de l'école.

2. En date du 4/10/2017, les partis politiques, FNL aile de Jacques BIGIRIMANA et FNL de GAHUTU Rémy dirigé par HABIMANA Metusela se sont unies pour former un seul parti FNL de GAHUTU Rémy. Ainsi, Jacques BIGIRIMANA a été désigné président du parti tandis que HABIMANA Matusela est le porte - parole de ce nouveau parti.

3. En date du 14 octobre 2017, la mairie de Bujumbura a organisé une marche manifestation. Dans cette marche, des militants du CNDD-FDD composés en grande partie par des taxis motards et des taximen vélos se sont rassemblés à la place de l'indépendance et se sont rendus devant l'ambassade de Belgique. A la fin de la marche manifestation, les manifestants ont suivi le discours de Thérèse NTAHIRAJA (Porte-parole du ministère de l'intérieur) dans lequel il accusait le Rwanda d'être du côté des européens, la Belgique en particulier, pour la déstabilisation du régime burundais et la distribution des armes aux réfugiés burundais en exil au Rwanda et en Tanzanie.

4. Le même jour, une marche manifestation des Imbonerakure a été organisée dans toutes les communes de la province Makamba. Des slogans hostiles à l'opposition, à la société civile et à la communauté internationale comme le Rwanda et la Belgique ont été scandés. On pouvait entendre, «Intumva zikurugutur; Nibakine nabo bangana ahandiho tuzobaca amazosi; Urwanda nabakoroni b'Ababirigi ntibihende kirimwo abagabo!». Dans la traduction en français, ces messages signifient : « *Que les incrédules comprennent et jouent avec leurs pairs, si non nous allons les décapiter! Que le Rwanda et les colons belges ne s'aventurent pas, le pays est sous contrôle* ». La marche manifestation a débuté par une sorte d'entraînement paramilitaire des Imbonerakure depuis 5 heures du matin jusqu'à 8 heures.

La population du chef lieu de la province Makamba a paniqué suite à cet entrainement et à ces propos qui sèment la haine et la zizanie.

5. En date du 28 octobre 2017, des marches manifestations ont également été organisées dans toutes les provinces du pays en vue de célébrer le retrait effectif du Burundi de la CPI. Les slogans faisaient ressortir que la CPI est partielle et est un outil des puissances occidentales pour déstabiliser les pays africains. Ces manifestations étaient également une occasion de soutien aux autorités burundaises qui ont pris l'initiative de retirer le Burundi de la CPI.

En guise d'exemples :

- ⇒ En province Gitega, c'est le Ministre de l'intérieur, Pascal BARANDAGIYE, le ministre de la défense nationale et des anciens combattants, Emmanuel NTAHOMVUKIYE ainsi qu'une parlementaire de l'EAC Isabelle NAHAYO qui ont pris part à ces manifestations. Le Gouverneur de la province de Gitega, Venant MANIRAMBONA, a évoqué dix mensonges que les occidentaux disent sur le Burundi comme le génocide des tutsis, la dilapidation des richesses du pays par le chef de l'Etat, le non-respect des accords d'Arusha et de la constitution, etc.
- ⇒ En Mairie de Bujumbura, plusieurs autorités se sont joints aux taxis vélos et taxis motos Parmi ces autorités, il y avait : le porte-parole du ministère de l'intérieur, Thérence NTAHIRAJA, le Maire de la ville de Bujumbura, Freddy MBONIMPA, l'Ombudsman, Edouard NDUWIMANA, des ministres et des parlementaires. Les manifestants se sont rassemblés au rond-point des Nations Unies sis en zone urbaine de Ngagara. Ils se sont dirigés vers le centre-ville en passant par le boulevard du peuple Murundi jusqu'à la Place de l'Indépendance.
- ⇒ En province Bubanza, les élèves de l'école technique de Bubanza (ETB) et du Lycée Bubanza ont été obligés par leurs Directeurs à prendre part aux manifestations qui ont commencé à 11h30. Le lieu de rassemblement était à l'ETB Bubanza vers le centre-ville Bubanza où un mot de circonstance a été prononcé par le Gouverneur de cette Province NIYONGABO Tharcisse.

II.3. Du contexte judiciaire.

Dans le domaine judiciaire, les arrestations arbitraires suivies des détentions illégales souvent dans des cachots clandestins, les enlèvements suivis de disparitions forcées restent le lot quotidien des populations des zones qualifiées de contestataires du 3^{ème} mandat de Pierre NKURUNZIZA, des membres des partis politiques de l'opposition surtout le FNL d'Agathon RWASA. A cela s'ajoutent les cas non moins nombreux de policiers et militaires ex – FAB qui subissent des harcèlements de tout genre parce qu'ils sont accusés de soutenir l'opposition. Dans ces actes, ce sont les agents de la documentation, les policiers et les Imbonerakure qui sont pointés du doigt par la population.

Voici quelques cas emblématiques :

1. En date du 1^{er} octobre 2017, sur la colline Vumwe de la commune Kinyinya en province Ruyigi, Nicelatte NDIKUMANA a été arrêtée et tabassée par des Imbonerakure. Ils l'accusait d'avoir injurié des Imbonerakure de cette localité. Elle a été manu militari envoyée dans la prison centrale de Ruyigi le même jour et a été transportée par le véhicule du Gouverneur de la province Ruyigi.

Selon des sources sur place, quelques jours avant son arrestation, son mari accusé de vol, a été tabassé et taxé d'amende de 600.000 FBU par des Imbonerakure de la même colline.

2. En date du 1^{er} octobre 2017 vers 11 heures, Serges SINDAYIGAYA, enseignant et correspondant de la radio Bonesha FM, a été arrêté par des policiers sur ordre du gouverneur de la province Makamba. Des proches ont indiqué qu'il venait de rendre visite à un détenu au cachot du parquet de Makamba lorsque le gouverneur a ordonné son arrestation. Il a directement été conduit au poste de police de Makamba. Selon des sources sur place, ce gouverneur l'a accusé de continuer à exercer le métier de journalisme alors que Bonesha FM a été fermée. Il a été relâché dans la soirée de cette même journée mais ses appareils téléphoniques lui ont été remis après en avoir retiré toutes les données et informations y enregistrées.

3. En date du 1^{er} octobre 2017 vers 2 heures du matin, une personne surnommée MUSEVENI a été arrêtée à son domicile par des Imbonerakure NDEREYIMANA et MUTAMA sur la colline Taba, zone Maramvya commune Nyabikere, province Karusi. Selon des sources sur place, ils l'ont accusé d'avoir volé chez un commerçant de cette localité prénommé Pascal. Selon ses voisins, cela est un montage.

4. En date du 2 octobre 2017, Halidi Hassan, chauffeur au HCR, sous délégation de Muyinga, a été arrêté et placé en garde à vue pendant trois heures par Gérard NDAYISENGA, responsable du SNR en province Muyinga. Halidi Hassan était accusé de la « non participation à la manifestation organisée par le CNDD-FDD » alors que cette infraction n'est écrite nulle part dans le code pénal burundais.

5. Depuis le 04 octobre 2017, quatre personnes Lin NIYOMUKIZA (ex-FAB), Trésor NKUNZUBUMWE et Thierry NDAYIRAGIJE (élèves à l'ECOFO Kibago), Ildephonse NDIHOKUBWAYO ont été détenues illégalement à Makamba suite à la décision de la chambre de conseil du TGI Makamba de les maintenir en détention. Précisons que les quatre personnes avaient été arrêtées lors de l'attaque perpétrée par les Imbonerakure Denis, Radjabu, Rufyikiri et Emmanuel dans le cabaret appartenant à Ildephonse NDIHOKUBWAYO, sur la colline Kibago, en date du 9 septembre 2017. Ces Imbonerakure étaient venus de la colline Rubimba, dans la même commune et étaient accompagnés par le chef de zone Kibago Phénias KABURA. Cette décision est tombée contre les victimes de l'attaque alors que les Imbonerakure qui ont attaqué n'ont jamais été arrêtés.

6. En date du 4 octobre 2017, Jean Claude NSHIMIRIMANA, militaire, a été arrêté par des policiers sur la colline et commune Kibago en province Makamba. Selon des sources sur place, ce militaire a été accusé de participer au groupe insurrectionnel qui a attaqué le cabaret d'Ildephonse NDIHOKUBWAYO, en date du 9 septembre 2017, situé sur la colline Kibago alors que des sources sur place ont pointé du doigt les Imbonerakure comme auteurs de cette attaque.

7. Diomède NIYONKURU de la colline Kinwa, zone Songa, commune Matana, province Bururi et membre du parti d'opposition FNL aile d'Agathon RWASA a été enlevé en date du 4 octobre 2017 dans les enceintes du campus Mutanga de l'Université du Burundi par des personnes à bord d'un véhicule sans plaque d'immatriculation puis porté disparu. Des sources sur place ont indiqué que Diomède NIYONKURU s'était rendu à Bujumbura pour retirer les documents à l'Université du Burundi. Les membres de sa famille ont indiqué ne pas avoir des trace de leur fils.

8. En date du 5 octobre 2017, vingt (20) personnes ont été arrêtées par des policiers lors d'une fouille perquisition dans des hôtels, des cabarets et sur des axes routiers en commune et province Rumonge. La majorité des personnes arrêtées étaient en possession des cartes d'identité ou des documents de voyage pour les étrangers. Parmi les personnes arrêtées, il y avait des personnes qualifiées de prostituées et des congolais. Pour être libérées, elles ont du donner une rançon.

9. En date du 5 octobre 2017, sur la colline et zone Muzinda, commune Rugazi, province Bubanza, 2 élèves Bukuru et Butoyi ont été arrêtés par des policiers de cette localité. Selon des sources sur place, ils ont été directement conduits au cachot du commissariat de police en province Bubanza. Selon les mêmes sources, le motif de leur arrestation est qu'ils ont refusé de se faire coiffer car leur église ne le permet pas. Relaxés, ils ont préféré abandonner l'école.

10. En date du 5 octobre 2017, Jean Claude NDABEMEYE, âgé de 25 ans, originaire de la colline Runanira, commune et province Kirundo et motard en ville de Kirundo, a été arrêté vers 18 heures à la barrière de la police de Mushasha en zone Gisenyi, commune Busoni, dans la même province par des Imbonerakure. Selon des sources sur place, ce jeune homme a été accusé de transporter deux clients, un homme et son épouse, qui se rendaient au Rwanda, en passant par les marais de Cimbogo, colline Gatete, zone Gatere, commune Busoni. Les mêmes sources ont indiqué que cette dame a été attrapée par un groupe d'Imbonerakure commandés par leur chef NGENDA qui, par la suite, a téléphoné ses collègues de Mushasha où on a arrêté ce motard. Le motard et cette dame ont été remis au chef du SNR à la frontière Gasenyi qui les a conduits dans un endroit inconnu. L'homme a pu s'échapper vers le Rwanda.

11. En date du 8 octobre 2017, quinze (15) personnes ont été arrêtées par des policiers et des militaires lors d'une fouille perquisition sur les avenues 9 à 11 de la zone urbaine de Cibitoke en commune Ntakangwa en Mairie de Bujumbura. Quatre d'entre elles ont été relâchées après avoir donné une rançon de 5.000 FBU chacune.

12. En date du 9 octobre 2017, sur la 7^{ème} transversale de la colline Cibitoke, commune Rugombo, province Cibitoke, le nommé Makera, éleveur de vaches, âgé de 56 ans, membre du parti d'opposition MSD, a été arrêté par des Imbonerakure dirigés par le responsable des Imbonerakure de la même localité, le nommé Bucumi. Selon des sources sur place, il a agi sur ordre d'un député connu sous le prénom d'Usiel. Makera a été accusé de ne pas cotiser au sein du parti CNDD-FDD. Il a été libéré en date 12 octobre 2017.

13. En date du 9 octobre 2017, Chanel BIGIRIMANA, motard du site des déplacés de Kibumbu en commune Mbuye de la province Muramvya a été arrêté par des Imbonerakure dont un surnommé Gahanga dans la même commune. Des sources sur place ont indiqué que Chanel BIGIRIMANA a été conduit à bord d'un véhicule du prénommé Rémy, responsable du SNR à Muramvya. Les mêmes sources ont précisé que Chanel BIGIRIMANA aurait été livré par un Imbonerakure prénommé Cyriaque, chauffeur du président du parti CNDD - FDD en commune Mbuye, l'accusant d'avoir déplacé des élèves de l'ECOFO Muramvya, vers la frontière Burundo - Rwandaise, pour rejoindre les groupes rebelles. Ces sources disent qu'il y aurait un climat de mésentente entre les déplacés du site de Kibumbu et les membres du parti CNDD - FDD. L'inculpé a été conduit au cachot du commissariat de police à Muramvya.

14. En date du 10 octobre 2017, sur la 15^{ème} transversale en zone Maramvya, commune Mutimbuzi, province Bujumbura Rurale, le prénommé François a été enlevé par Jérémie, responsable du SNR en commune Mutimbuzi en complicité avec Odette NGERAGEZE de la ligue des femmes du parti CNDD-FDD. Il a été conduit vers une destination inconnue.

15. En date du 10 octobre 2017, sur la 15^{ème} transversale en zone Maramvya, commune Mutimbuzi, province Bujumbura Rurale, Chanceline NSHIMIRIMANA, membre du parti d'opposition FNL aile d'Agathon RWASA, a été enlevée par un agent du SNR prénommé Abraham alias Mafyeri. Elle a été directement conduite vers une destination inconnue. Cette mère de 2 enfants a été introuvable.

16. Dans l'après-midi du 11 octobre 2017, Ananias BAYUBAHE a été arrêté par Gad NIYUKURI, Gouverneur de la province Makamba puis conduit au cachot du poste de police de Makamba. Il a été accusé d'avoir appelé le Gouverneur par son propre nom lorsqu'il passait tout près de lui. Selon des sources policières, aucune infraction n'était enregistrée à sa charge pendant sa garde à vue. Il a été libéré en date du 12 octobre 2017.

17. En date du 12 octobre 2017, vers 14 heures, un prénommé Claude, fournisseur de matériaux de construction comme le sable et le moellon, originaire de la colline Gikebuka, zone et commune Rusaka, a été arrêté par les agents du SNR en province Mwaro. Selon des sources sur place, Claude était au marché de Rwibaga en commune de Mugongo-Manga, en province de Bujumbura Rurale lorsqu'il a été arrêté et conduit au cachot de police en province Mwaro. Le motif de son arrestation n'a été révélé à personne.

18. En date du 13 octobre 2017, le nommé Bushiti de la 15^{ème} transversale en zone Maramvya, commune Mutimbuzi, province Bujumbura Rurale a été enlevé par des personnes non identifiées. Selon des sources sur place, Odette NGERAGEZE de la ligue des femmes du parti CNDD-FDD et voisine de la personne portée disparue a joué un rôle déterminant dans l'enlèvement de Bushiti.

19. En date du 13 octobre 2017, vers 14 heures, sur la colline Gomvyi, zone et commune Mutambu, province Bujumbura Rurale, le prénommé Thaddée, responsable du parti d'opposition FNL aile d'Agathon RWASA sur la même colline, a été enlevé par des Imbonerakure de cette localité. Il a été conduit dans un lieu inconnu.

20. En date du 14 octobre 2017, Térance NICIMPAYE, ancien militaire, a été arrêté par le responsable du SNR en province Rumonge sur la sous colline Mibanda, colline Musave, zone Kizuka, commune et province de Rumonge. Cet ancien militaire a été accusé d'avoir battu les militaires de la position Musave, selon une source policière. Il a été conduit au cachot du poste de police de Rumonge. Les membres de sa famille n'ont cessé de décrier ce montage orchestré selon eux, par le chef de colline Musave, Jean bosco NDAYIRAGIJE qui accusait Térance de détention d'armes. Les mêmes sources ont fait savoir que Térance NICIMPAYE avait été tabassé par des Imbonerakure de cette colline sur ordre du chef de colline. Le motif est qu'il aurait refusé de donner une somme de 300.000 FBU à ce chef de colline pour lui autoriser de construire une maison sur cette colline.

21. En date du 16 octobre 2017, Jean Claude BIHUMUGANI, enseignant à l'ECOFO Bugorora se trouvant en commune Rusaka, province Mwaro, a été arrêté par la police et conduit au cachot de la police Mwaro. Selon des sources sur place, il a été accusé de posséder une grenade dans sa

maison ; ce qu'il a catégoriquement nié. Selon l'inculpé, il a été arrêté parce qu'il est en conflit avec un Imbonerakure de la même colline. Selon les mêmes sources, il n'y a pas eu de fouille perquisition ; ce qui dénote que l'arrestation a eu lieu sans aucune preuve de possession d'armes.

22. En date du 18 octobre 2017, le nommé MUNTUNIBANGA, originaire de la zone Maramvya, commune Mutimbuzi, province Bujumbura Rurale a été arrêté, au bureau de la commune Mutimbuzi, sur l'ordre du président du conseil communal de Mutimbuzi Jérôme NZOKIRANTEVYE. MUNTUNIBANGA a été placé en garde à vue au cachot de police de la commune Mutimbuzi suite au simple fait qu'il était venu au bureau de ladite commune alors que le président du conseil communal l'avait interdit de ne plus mettre le pied au chef lieu de cette commune parce qu'il avait quitté le parti CNDD-FDD..

23. Gaston CISHAHAYO, sous - officier originaire de la commune Mabanda, province Makamba, attaché au commissariat de police de Muramvya a été porté disparu depuis le 19 octobre 2017 vers 17 heures. Des sources sur place ont indiqué que ce sous - officier s'est rendu à Bujumbura le même jour et il est revenu à Muramvya dans l'après-midi. Il est sorti de la maison vers 14 heures et on ne l'a plus revu. Selon les mêmes sources, Gaston CISHAHAYO était un ancien combattant du mouvement FNL avant son intégration dans les corps de sécurité et de défense nationale.

24. Le 21 octobre 2017 dans l'après-midi, sur la colline Jomati, commune et province Rutana, 5 personnes ont été arrêtées par l'administrateur de la commune Rutana, Isidora NKUNDIZANYE en compagnie des Imbonerakure dont Désiré NDUWIMANA, Isidore SINDABAKIRA et SINZUMUNSI. Des sources sur place ont indiqué que ces 5 personnes ont été accusées de tenir une réunion illégale avec la députée Godeberte HATUNGIMANA de la coalition Amizero y'Abarundi. Selon les mêmes sources, cette députée a été tabassée par ces Imbonerakure. Les membres du parti d'opposition FNL aile d'Agathon RWASA en province Rutana ont décrié cette intimidation.

25. Justin NSABIMANA, employé de l'association ADISCO en province Bubanza, a disparu en date du 23 octobre 2017. Selon des sources, en date du 20 octobre 2017, Justin NSABIMANA s'était rendu à Muramvya pour voir sa famille. En date du 23 octobre 2017, il a quitté Muramvya vers Bubanza, mais le lendemain sa famille a appris que le leur n'est pas arrivé au service.

26. En date du 25 octobre 2017 vers 15 heures, sur la colline Kanyunya de la zone Rukina en commune Mukike en province Bujumbura Rurale, 3 Imbonerakure dirigés par le prénommé Claude ont enlevé 2 personnes : NYARWAYO et MACUMI. Des sources sur place ont indiqué qu'ils ont été conduits vers une destination inconnue.

27. En date du 26 octobre 2017 dans la matinée, Marie Goreth NDAYISHIMIYE, âgée de 38 ans, originaire de la colline Mugozi en commune et province Bururi a été arrêté par le policier Antoine SABUSHIMIKE du poste de police de Bururi qui l'a conduit au cachot de Bururi sans aucun motif. Les conflits fonciers seraient à l'origine de son arrestation.

28. En date du 28 octobre 2017, quarante-deux personnes, composées à majorité d'étrangers, ont été arrêtées dans une rafle policière organisée par la police en commune et province Rumonge. Selon des sources sur place, la majorité des personnes arrêtées se trouvait dans des hôtels et dans des maisons de passage. Le lendemain, 22 personnes étaient encore au cachot du poste de police de Rumonge dont 14 hommes et 8 femmes. Selon les mêmes sources, certaines ont été arrêtées en possession des documents de voyage valides.

29. En date du 28 octobre 2017, sur la colline Nyabunyegeri, zone Rubirizi, commune Mutimbuzi, province Bujumbura Rurale, Jean HABARUGIRA a été arrêté sur l'ordre du chef des Imbonerakure en commune Mutimbuzi, Népomuscène DUSENGUMUREMYI. Selon des sources, Jean HABARUGIRA a refusé de céder aux multiples sollicitations d'adhérer au parti CNDD-FDD. Il a été conduit au cachot du poste de police de la zone Rubirizi par le prénommé Pasteur Jérémie, responsable du SNR en commune Mutimbuzi. Selon les mêmes sources, au cachot de police de la zone Rubirizi, le prénommé Japhet, travailleur de la société SOBUGEA a été appelé pour accuser Jean HABARUGIRA de collaborer avec des rebelles.

Bref, au moins 137 personnes ont été arrêtées arbitrairement et détenues illégalement et 12 autres ont été portées disparues tout au long du mois d'octobre 2017.

II.4. Du contexte social.

Sur ce plan, nous signalons le phénomène de polygamie qui s'observe avec acuité et qui est couvert par la complicité des administratifs à la base surtout dans les communes de la province Bubanza. A titre d'exemple, sous la complicité de NDIHOKUBWAYO André, chef de colline Mitakataka en commune et province Bubanza, NTUKAMAZINA Kadhafi a contracté 2 mariages légaux à l'état civil de la même commune de Bubanza. Le premier mariage a eu lieu le 27 Mars 2009 avec NIMBONA Denise (Acte: 137/Volume : 34). Le deuxième mariage a été célébré le 6 Octobre 2017 avec NSHIMIRIMANA Solange (Acte : 110/Volume : 66). Ce chef de colline a eu la protection de son parti, le CNDD/FDD.

III. DES ATTEINTES AU DROIT A LA VIE ET A L'INTEGRITE PHYSIQUE

III.1. Présentation générale.

Au cours du mois d'octobre 2017, les atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique de l'homme en termes de personnes tuées et blessées sont restées, comme au cours des mois passés, le lot quotidien des familles entières qui pleurent les leurs sans espoir qu'un jour, la justice burundaise puisse identifier et juger les bourreaux. Le phénomène des cadavres que l'on retrouve dans des cours d'eau et des brousses s'est amplifié au cours du mois concerné par le présent rapport. Bref, les auteurs restent dans l'anonymat. Cela montre que des personnes continueront à être tuées dans le silence absolu car les auteurs ne sont pas connus pour ensuite, être traduits en justice.

De plus, suite à l'impunité qui gangrène notre pays, les cas de règlement de compte continuent à se multiplier ici et là dans le pays. Cette impunité est entretenue par les administratifs et des fois, la population préfère se faire justice. Rappelons que cette justice populaire a été le mot d'ordre de certaines autorités administratives dans plusieurs communes et provinces du pays, il y a quelques mois.

III.2. Des cas d'illustration.

Voici quelques cas emblématiques qui montrent à suffisance comment des personnes sont, jour après jour, tuées dans notre pays sans que les criminels soient identifiés et réprimés, dans un pays où il y a des instances judiciaires:

1. Dans la nuit du 30 septembre au 1^{er} octobre 2017, sur la colline Rusagara de la commune Mugina en province de Cibitoke, Anicet VYAMUNGU a été tué par un Imbonerakure du nom de Rénovat MBONIMPA. D'après des sources, la victime était en conflit avec son agresseur qui l'a battu à mort à l'aide d'un gourdin. Les habitants ont voulu se faire justice mais la police est intervenue avant que l'irréparable ne soit commis.

2. Dans la nuit du 1^{er} au 2 octobre 2017, sur la colline et zone Mayuyu, commune Mukike, province Bujumbura Rurale, Lazare NIYONGABO (âgé de 53 ans), a été tué poignardé par des hommes non identifiés. Selon nos sources, NIYONGABO était une sentinelle à un magasin se trouvant à côté du marché de Kavovo dans la même zone. Selon les mêmes sources, un groupe d'hommes armés de machettes et de couteaux s'est introduit dans ce marché et ont tenté de pénétrer dans le magasin gardé par Lazare NIYONGABO. Ce veilleur aurait tenté de les empêcher de voler mais comme ils étaient nombreux, ils l'ont poignardé au niveau de la poitrine avant de fuir. Il a succombé à ses blessures quelques temps après.

3. En date du 2 octobre 2017, le corps sans vie de Félix MBARUSHIMANA, âgé de 30 ans, a été retrouvé dans sa maison au quartier Muremera de la ville de Ngozi. Selon des sources sur place, il logeait seul dans sa maison. Les mêmes sources ont indiqué que la victime n'avait pas de blessures sur son corps.

4. Dans la nuit du 2 au 3 octobre 2017 aux environs de 2 heures du matin, sur la colline Gasekanya, zone Ntunda, commune Gitaramuka, province Karusi, Claudine NIMBONA a été tuée à coups de machette par son mari BARINAKANDI. Selon des sources sur place, BARINAKANDI a accusé sa femme d'adultère et après l'avoir tuée, il a brûlé le corps. Le criminel a été arrêté par la police et conduit au cachot de la commune Gitaramuka.

5. En date du 4 octobre 2017, Pascal NDUWIMANA a été tué par la population sur la colline Gishunzi, zone et commune Gahombo, province Kayanza. Selon des sources sur place, Pascal NDUWIMANA venait d'être attrapé en train de voler dans les champs se trouvant sur cette colline et a été lynché. Ce meurtre a été commis en présence du chef de zone Gahombo, Anthère NTIBASHIRINZIGO. Toute la composante Twa de cette localité dans laquelle appartenait la victime s'est mobilisée pour réclamer que justice soit rendue et que les auteurs soient traduits en justice.

6. Deux personnes ont été enlevées et portées disparues en date du 4 octobre 2017 en commune Cankuzo. Il s'agit de Cyrille BANYAKIKI et Deo NURWUBUSA, enlevées par des personnes non identifiées. Depuis cette date, leurs familles sont restées dans le désespoir de les retrouver. Selon des sources sur place, Cyrille BANYAKIKI de la colline Kavumu, zone Minyare, commune et province Cankuzo a été vu pour la dernière fois au marché de Busoro sur la même colline. Selon l'administrateur communal et le procureur de la République en province Cankuzo, Cyrille BANYAKIKI n'était pas en bon termes avec ses frères Onesphore BANYAKIKI et Claude BANYAKIKI. Ces derniers ont été arrêtés par la police pour des raisons d'enquête. Quant à Deo NURWUBUSA de la colline Rutoke, zone Minyare dans la même commune et province, il a disparu dans des circonstances non élucidées. Toutes les 2 personnes ont été retrouvées mortes, le 6 octobre 2017, dans la brousse. La population de cette localité craint que ces personnes aient été tuées suite à des raisons politiques.

7. En date du 5 octobre 2017, vers 22 heures, Joseph MINYARUKO a été tué par Félicien et Serges SHEMEZIMANA sur la colline Kibenga, zone et commune Gitaramuka, province Karusi. Selon des sources sur place, Joseph MINYARUKO a été attrapé entrain de voler dans un champ de maïs. Les auteurs du crime sont des frères d'une certaine Sophie, propriétaire du champ du maïs dans lequel la victime a été attrapée.

8. En date du 7 octobre 2017, Déo BUNWA de la colline Rukago, commune Gahombo, province Kayanza a été retrouvé mort au bord de la rivière Kinyangona. Il était parti à vélo pour vendre des bananes. Son cadavre a été retrouvé à côté de son vélo.

9. En date du 7 octobre 2017 vers 1 heure du matin, sur la colline Busokoza de la commune Butaganzwa en province Kayanza, Evariste NIYONGABO, vendeur de vaches, a été tué à coups de machette par des personnes armées non identifiées.

10. Dans la nuit du 7 au 8 octobre 2017, Consolate NIYOYANKUNZE, veuve âgée de plus de 40 ans, a été tuée à coups de machette par des hommes armés non identifiés à son domicile sur la colline Nyanza, commune Marangara, province Ngozi. Selon des sources sur place, la victime était enseignante à l'école de métiers de Marangara.

11. En date du 9 octobre 2017, un corps sans vie d'un jeune homme non identifié, âgé de plus ou moins 12 ans, a été retrouvé dans le quartier Kigoma en commune Buhiga en province Karuzi. Selon des sources sur place, cet enfant aurait été tué ailleurs et transporté jusque dans le quartier Kigoma pour être jeté dans une maison en construction où le cadavre a été retrouvé.

12. En date du 9 octobre 2017, une famille de 6 personnes de la colline Rweya en commune Buhiga en province Karusi a été décimée et 11 maisons brûlées par un jeune homme dénommé Claude NTIRANDEKURA, maçon et menuisier âgé de 24 ans. Des sources sur place ont indiqué que parmi les victimes, il y avait un homme, sa mère, sa femme ainsi que ses trois enfants. Selon les mêmes sources, trois parmi ces victimes ont été tuées à coups de machette lorsqu'elles tentaient de sortir de la maison en incendie et les trois autres ont été brûlées dans la même maison. Les mêmes sources ont précisé que Claude NTIRANDEKURA a également tué les vaches, les chèvres et les poules rencontrées à son passage. Selon les responsables administratifs, le corps sans vie de Jean Claude NTIRANDEKURA a été découvert, dans la matinée du 10 octobre 2017, suspendu sur un arbre, sur la route qui mène vers la province Musinga. Selon le porte parole de la police Pierre NKURIKIYE, 7 personnes dont le chef de colline Rweya ont été arrêtées pour des raisons d'enquête.

13. En date du 11 octobre 2017, vers 9 heures, sur la colline, zone et commune Gitaramuka, province Karusi, un cadavre d'un enfant de 3 ans a été retrouvé dans une toilette publique en face du Lycée Saint Augustin. La mère de l'enfant, Evelyne NININHAZWE a été présumée comme auteur de ce meurtre et conduite au cachot du commissariat de police dans la même province.

14. En date du 13 octobre 2017 matin, Hilaire BUHUNGU, âgé de 35 ans, de la colline Renga en commune Marangara en province Ngozi, a été retrouvé mort dans une plantation d'eucalyptus se trouvant sur la même colline. Des sources sur place ont indiqué que ce corps a été retrouvé sur la frontière des communes Marangara et Kiremba de la province Ngozi.

Selon les mêmes sources, Hilaire BUHUNGU aurait été tué à coups de gourdin, lorsqu'il tentait de fuir vers la commune Kiremba. Il avait été surpris en train de voler dans un champ d'autrui.

15. En date du 15 octobre 2017, dans la matinée, un cadavre d'une dame prénommée Concilie, âgée d'une vingtaine d'années et mère de deux enfants, a été retrouvé sur la colline Kagwa, zone Bamba, commune et province Bururi. Les auteurs du meurtre n'ont pas pu être identifiés.

16. En date du 15 octobre 2017, Frédiane KANKINDI a été retrouvée sans vie dans la rivière Jiji passant sur la colline Kagwa en commune et province Bururi. Des sources ont indiqué que cette dame aurait été tuée par son mari, un militaire qui venait de rentrer de Somalie. L'auteur présumé a été arrêté par la police et conduit au cachot pour des raisons d'enquêtes.

17. En date du 16 octobre 2017 vers 21 heures, sur la colline Rugajo, commune Mugina, province Cibitoke, Josiane INAMAHORO, âgée de plus ou moins 15 ans, a été tuée et 5 autres personnes de la même famille ont été grièvement blessées suite à une grenade lancée par une personne non identifiée. Selon des sources sur place, un groupe de personnes armées non identifiées a attaqué le ménage d'Ismaël NTACOBITA, membre du parti CNDD-FDD, au moment où tous les membres de la famille étaient à table et ils ont lancé une grenade à l'intérieur de la maison. Deux personnes ont été arrêtées par la police pour des raisons d'enquête.

18. En date du 17 octobre 2017, Julie NIYOKWIZIGIRA, âgée de 35 ans, a été retrouvée morte poignardée dans sa maison sise sur la colline Rushemeza (sous colline Kavumvu), zone, commune et province Bururi. Deux personnes ont été arrêtées pour des raisons d'enquêtes. Des sources sur place ont indiqué que cette dame avait été portée disparue depuis le 14 octobre 2017.

19. En date du 17 octobre 2017, Aline NIJIMBERE a été retrouvée morte dans la rivière Nyawisesera passant sur la colline Burarana, commune Matongo, province Kayanza. Selon la police, la jeune fille se serait noyée dans cette rivière.

20. Dans la nuit du 17 au 18 octobre 2017 vers 2 heures du matin, sur la colline Bwoga, commune et province Gitega, Charles NDARUZANIYE (62 ans), veilleur d'une boutique appartenant à un commerçant du nom de Salvator NDIKUMANA alias Kabosi, a été tué par des personnes non identifiées. Des sources sur place ont indiqué qu'un groupe de bandits a attaqué ce veilleur et l'ont étranglé. Ils sont partis sans rien voler. Selon les mêmes sources, les voisins ont vite secouru ce veilleur mais il était déjà dans un état critique. Ils l'ont vite conduit à l'hôpital où il a rendu l'âme vers 3 heures du matin.

21. En date du 21 octobre 2017 vers 11 heures, Issa Ibrahim NDUWAYO a été fusillé par un policier qui assurait la garde du cachot de police à Rumonge. Il est mort sur le champ. Cet homme résidait sur la colline Rutumo, zone Minago, commune et province Rumonge. Il était en garde à vue sur accusation de vol qualifié. Des sources policières ont indiqué qu'il a été tué lorsqu'il tentait de s'évader mais sa famille a indiqué que cette prétendue évasion est un montage. Le policier a été arrêté et placé sous mandat d'arrêt par le parquet de la République à Rumonge.

22. En date du 23 octobre 2017, le corps sans vie de Zachée WAKANA a été retrouvé sur la colline Kagege de la zone Mpinga en commune Vugizo de la province Makamba.

23. En date du 23 octobre 2017, le corps sans vie d'Emmanuel RWASA a été retrouvé sur la colline Nyamivuma, zone Bukuba, commune Vumbi, province Kirundo. Selon des sources sur place, ce cadavre a été découvert tout près du domicile d'un certain NZEYIMANA.

24. En date du 24 Octobre 2017, un corps sans vie de Léonce NTANGURANWA, âgé de 58 ans, a été retrouvé sur la sous-colline Ruce de la colline Murambira en commune Mukike en province Bujumbura Rurale. Des sources sur place ont indiqué que Léonce NTANGURANWA a été attaqué par des personnes armées non identifiées au moment où il rentrait chez lui sur la colline Rurandira. Les mêmes sources ont ajouté qu'il a été tué égorgé.

25. Dans la nuit du 24 au 25 octobre 2017 vers 1 heure du matin, Antoinette NTACONISHIMIYE, âgée de 63 ans, a été tuée sur la colline Kijuri de la commune Matongo en province Kayanza. Selon des sources, elle a été égorgée par des personnes non identifiées devant son domicile quand elle sortait de sa maison. L'administration locale et la police se sont précipitées à ordonner l'enterrement de la défunte sans attendre que des enquêtes soient faites pour identifier les circonstances et les auteurs du crime.

26. En date du 26 octobre 2017, sur la colline Mbuye, zone Kiguhu, commune de Mpinga- Kayove, province Rutana, le corps sans vie Thierry IRAKOZE a été retrouvé dans la brousse. Les auteurs du crime n'ont pas été identifiés. Le lendemain, la police a annoncé avoir commencé les enquêtes.

27. Dans la matinée du 26 octobre 2017, Thérance NIYONZIMA a été retrouvé mort pendu sur un avocatier sur la colline Rwingiri, commune Bugendana, province Gitega. Selon ses voisins, il était élève au Lycée communal de Kayanza dans la classe de seconde. Il avait été renvoyé de cet établissement parce qu'il possédait un téléphone portable et devait se présenter à l'école avec un parent. Selon l'administrateur communal de Bugendana, les mobiles de cet assassinat restaient obscurs.

28. En date du 26 octobre 2017, un corps sans vie d'Odette SINZOBAKIRANA, âgée de plus ou moins 30 ans, a été retrouvé sur la colline Nyamugari de la commune Buhiga en province Karuzi. Des sources sur place ont indiqué que ce cadavre était ligoté. Ce sont des enfants qui étaient à la recherche du bois de chauffage qui ont découvert ce corps tout près de l'établissement secondaire de Nyamugari. Ce cadavre a été récupéré par des agents du CICR qui l'ont conduit à la morgue de l'hôpital Karuzi. Deux personnes ont été arrêtées pour des raisons d'enquête.

29. En date du 26 octobre 2017, Innocent MUGABONIHHERA, âgé de 29 ans, a été tué en commune Busoni, province Kirundo. Selon des sources sur place, il a été tué à coups de bâtons par 2 personnes qui sont Charles BUKURU et Pascal KANYARIGABO. Les 2 auteurs du crime ont été arrêtés par la police pour des raisons d'enquête.

30. Dans la nuit du 26 octobre 2017, dans le quartier appelé Darfour de la zone Maramvya en commune Mutimbuzi en province Bujumbura Rurale, le nommé Muzungu a été retrouvé mort dans la rivière Kivogero. Selon nos sources, Muzungu a été étranglé et plongé dans l'eau. Deux Imbonerakure de la zone Maramvya qui sont Ibrahim BIZIMANA alias Mafyeri et SHIMIRIMANA alias Shimwe ont été pointé du doigt. Les mêmes sources ont indiqué que ces Imbonerakure l'ont étranglé après lui avoir dépouillé de tout son argent. Après le forfait, ils ont obligé le chef de colline NZITUNGA de dire que Muzungu était épileptique.

31. Dans la nuit du 26 au 27 octobre 2017 vers 1 heure du matin, sur la colline Gatobo, commune Butaganzwa, province Kayanza, Claude NZOYISABA a été tué égorgé à son domicile. Des sources sur place ont indiqué que les auteurs du crime n'ont pas été identifiés. Selon les mêmes sources, cette dame vendait la bière de bananes.

32. En date du 27 octobre 2017, Léocadie NGENZIRABONA, âgée de 83 ans, a été tuée à la machette sur la colline Kibuye, commune Kiremba, province Ngozi. Les voisins ont appréhendé Frédéric MACUMI identifié comme présumé auteur. Selon des sources sur place, Frédéric MACUMI est un malade mental. Les voisins ont voulu se faire justice : après l'avoir tabassé, ils voulaient le lyncher, mais la police est vite intervenue.

33. En date du 28 octobre 2017 matin, un corps sans vie d'un jeune homme non identifié, d'une vingtaine d'années, a été retrouvé sur la route Bururi-Rumonge, sur la colline Mugozi de la commune et province Bururi, tout près des bureaux de FVS-AMADE Bururi. Selon des personnes qui ont vu le corps du défunt, cet homme avait été égorgé et présentait des signes de tortures car il avait des blessures partout sur son corps. Selon les mêmes sources, la personne aurait été tuée ailleurs puis transportée et jetée sur cette route. Le corps a directement été conduit à la morgue de l'hôpital Bururi.

34. Le soir du 29 octobre 2017, sur la colline Kibogoye en commune et province Muyinga, une jeune fille prénommée Chantal (14 ans), a été retrouvée sans vie. Des sources locales ont indiqué que la jeune fille a été violée par les bourreaux avant d'être tuée. Elle était originaire de la colline Nyaruhinda en commune de Buhiga de la province Karusi. Elle travaillait comme bonne chez un certain Ahmed infirmier à la prison central de Muyinga.

35. Le soir du 29 octobre 2017, sur la colline de Rubamvyi en commune et province Gitega, une jeune femme de 21 ans a été retrouvée pendue dans sa chambre. Selon le chef de zone de Gitega Rural, les circonstances de cette mort étaient obscures mais il a supposé que ce serait un suicide. Cet administratif a précisé que les enquêtes avaient déjà commencé. La femme était mariée et mère d'un enfant.

36. En date du 30 octobre 2017 vers 18 heures, sur la sous colline Nyarugano de la colline Rugoti en commune Butezi de la province Ruyigi, Célestin NYAWENDA âgé de 30 ans, a été retrouvé sans vie dans une rivière communément appelé Kagogo. La victime aurait été noyée par les malfaiteurs.

37. En date du 30 octobre 2017, vers 17h30, Faustin NIYONKURU a été découvert sans vie et en état de décomposition sur la colline Nyabututsi Rural en commune et province Gitega. Il était originaire de la colline Jimbi. Selon le chef de colline, la victime avait été enterrée la tête et les bras en l'air. Le corps avait été dévoré par des chiens. Signalons que la victime était un motard et avait été portée disparue avec sa moto (Plaque : DA5113) depuis le 25 octobre 2017. La moto n'a pas été retrouvée. Il aurait été tué par des voleurs après lui avoir dépouillé de sa moto. Selon la police, les enquêtes ont directement commencé.

Bref, au moins 43 personnes ont été tuées dont 18 retrouvées cadavres dans des brousses ou dans des cours d'eau tout au long du mois d'octobre 2017. Le tableau ci – dessous montre lesdites violations du droit à la vie par province et selon les catégories des auteurs.

III.3. Tableau synthèse des cas d'atteinte à la vie et à l'intégrité physique par province.

Localité	Militaires		Policiers		Civils		Groupes armés		Non identifiés		Totaux	
	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B
Bubanza	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	2
Bujumbura Mairie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bujumbura Rural	0	0	0	0	1	0	0	0	2	0	3	0
Bururi	1	0	0	0	0	0	0	0	2	0	3	0
Cankuzo	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	2	0
Cibitoke	0	0	0	0	1	0	0	0	1	5	2	5
Gitega	0	0	0	0	0	0	0	0	4	0	4	0
Karusi	0	0	0	0	10	0	0	0	2	0	12	0
Kayanza	0	0	0	0	1	0	0	0	4	0	5	0
Kirundo	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	2	0
Makamba	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0	1	1
Muramvya	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Muyinga	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0
Mwaro	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ngozi	0	0	0	0	2	0	0	0	2	0	4	0
Rumonge	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0	2	0
Rutana	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0
Ruyigi	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0
Totaux	1	0	1	2	16	1	0	0	25	5	43	8

IV. DES CAS DE TORTURE, DE TRAITEMENTS INHUMAINS, CRUELS ET DEGRADANTS

Au moins 10 cas de torture ont pu être documentés par nos observateurs des droits humains. Dans ces actes de tortures et de mauvais traitement, la population pointe du doigt surtout les agents de la documentation et les Imbonerakure comme auteurs de ces actes. En effet, bon nombre de personnes sont tabassées du fait qu'elles refusent d'adhérer au parti CNDD-FDD ou de donner des contributions qu'ils exigent ou qu'elles sont pressenties opposées au 3^{ème} mandat de Pierre NKURUNZIZA. Là, des infractions très lourdes leurs sont collées comme l'atteinte à la sureté de l'état, la collaboration avec les rebelles, le port illégale d'armes et bien d'autres maux.

Voici quelques cas illustratifs :

1. En date du 6 octobre 2017, le nommé NYANDWI de la colline Butezi, commune Gahombo, province Kayanza a subi des traitements inhumains, cruels et dégradants de la part des Imbonerakure. En effet, selon des sources sur place, il a été tabassé par le chef des Imbonerakure de cette colline, Onesphore NIZIGIYIMANA en compagnie d'autres Imbonerakure Emmanuel NIZIGIYIMANA et Leonidas BIMAZUBUTE. Ils l'accusaient d'avoir voulu se suicider parce qu'on lui avait volé de l'argent. Il a été hospitalisé dans un état critique à l'hôpital de Gahombo.

2. En date du 10 octobre 2017, le prénommé Ernest a été tabassé par des Imbonerakure, NAHAYO et NDUWAYO sur la colline et zone Ngoma, commune Musongati, province Rutana. Ernest a été accusé de dénoncer les exactions de ces Imbonerakure pendant leurs patrouilles nocturnes. Selon des sources sur place, Ernest a été conduit au CDS Ngoma suite aux coups et blessures. Ces présumés auteurs ont été arrêtés puis conduits au cachot du poste de police de Musongati.

3. En date du 11 octobre 2017, vers 16 heures, sur la colline Ruzibazi, zone Mayuyu, commune Mukike, province Bujumbura Rurale, la prénommé Claudine, élève au Collège Rurambira, en classe 8^{ème} année a été torturée par le policier Innocent BAHEBIYAKE. Selon des sources sur place, le policier obligeait à la fille de lui indiquer où se trouvait son frère en cavale. La fille a été hospitalisée au CDS de Mayuyu.

4. Dans la nuit du 11 octobre 2017, Alexis NIYONGABO connu sous le sobriquet de Volvo, commerçant de la colline Mugozi, commune et province Bururi, a été arrêté au chef-lieu de la province Bururi par le commissaire adjoint de la police en province Bururi, le surnommé Gentil. Selon des sources sur place, le motif de son arrestation reste inconnu. Au moment de son arrestation, il a été torturé à l'aide des ceintures et des matraques. La victime en état critique a été conduite au cachot de police à Bururi.

5. En date du 13 octobre 2017, sur la colline Kagurutsi, commune Mugina, province Cibitoke, Gaspard BARUTWANAYO, âgé de 23 ans, membre du parti d'opposition FNL aile d'Agathon RWASA a subi des traitements inhumains, cruels et dégradant de la part des Imbonerakure de la même localité. Il a été tabassé par des Imbonerakure conduits par MINANI alias Kibaga. Selon des sources, il a été accusé de ne pas adhérer au parti CNDD-FDD.

6. En date du 13 octobre 2017, sur la colline Nyabibuye, commune Rango, province Kayanza, Francois HARAMATEGEKO, membre du parti UPRONA aile de Charles NDITJE, a été tabassé par un Imbonerakure du nom de Philbert BIGIRIMANA jusqu'à ce qu'il vomisse du sang. Cet Imbonerakure l'accusait de n'avoir pas donné la contribution exigée pour la construction de la permanence du parti CNDD-FDD de la colline Nyabibuye.

7. Dans la nuit du 14 octobre 2017, aux environs de 22 heures, en commune et province Bubanza, NYANDWI Simon âgé de 30 ans a subi des traitements inhumains, cruels et dégradants de la part des policiers. En effet, ayant entendu des querelles entre NYANDWI et son petit frère, les policiers sont arrivés mais, au lieu d'empêcher les 2 frères de se chamailler, ils ont pris NYANDWI Simon, l'ont sérieusement battu à l'aide des crosses de leurs fusils, des coups des bottines et des gifles. En état critique, la victime a été dépêchée à l'hôpital Bubanza pour les soins.

8. En date du 14 octobre 2017, un certain Herman de la commune Rutegama en province Muramvya a été tabassé par l'adjoint du représentant du CNDD-FDD en commune Rutegama. Selon des sources sur place, il l'a accusé de lui avoir répondu de façon impolie. Après être sérieusement battu, il a été conduit au cachot de police de Rutegama.

9. En date du 16 octobre 2017, un handicapé du nom de Lewis NYANDWI alias Wakenya a été torturé par Audace Nduwayo, chef de zone Mukungu en compagnie des policiers de la position locale en commune Nyanza-lac, province Makamba.

Le chef de zone l'accusait de collaborer avec le mouvement rebelle de Yakutumba oeuvrant à l'est de la RDC. Précisons que Lewis NYANDWI était sentinelle au port de pêche de Mukungu dans la même commune.

10. En date du 21 octobre 2017 vers 22 heures, un prénommé Janvier, Imbonerakure de la colline et commune Kibago en province Makamba, a été attaqué à son domicile, par des personnes présumées être des Imbonerakure. Il a été tabassé et son bras cassé. Ce dernier serait victime d'avoir dévoilé leur secret après l'attaque perpétrée sur cette colline, au mois de septembre 2017, par ces collègues de la colline voisine Rubimba.

V. DE LA SITUATION CARCERALE

V.1. Des visites des cachots.

Depuis la contestation du troisième mandat de Pierre NKURUNZIZA, Président du Burundi Aujourd'hui (en avril 2015), une course effrénée pour la création des cachots clandestins s'est observée. Ces cachots ont été créés surtout par les services de renseignement afin de traquer les présumés opposants au fameux mandat et toute autre personne jugée hostile au régime de ce président.

Dès lors, les cachots officiels naguère connus de tout le monde sont utilisés pour la garde à vue des personnes pour lesquelles les infractions sont jugées de mineures par le Service National de Renseignement (SNR). Ces cachots officiels ont été remplacés par ceux du SNR et les cachots clandestins.

C'est ainsi que les visites de ces lieux de garde à vue par les observateurs des droits humains sont devenues impossibles. Par conséquent, les actes de torture qui se commettent dans ces cachots se font dans l'anonymat total.

V.2. Des visites des prisons.

Depuis la contestation du troisième mandat de Pierre NKURUNZIZA en Avril 2015, les visites des prisons par les observateurs des droits humains sont progressivement devenues impossibles. Cela étant, les organisations de défense des droits humains les plus ferventes ont vite été suspendues, puis radiées dans l'optique de les faire taire afin de ne plus plaider pour les sans voix.

Des lors, la situation dans les prisons est devenue plus que jamais, inquiétante. Aujourd'hui, on remarque que toutes les prisons sont surpeuplées et les mauvais traitements infligés aux détenus comme il est le cas pour les lieux de garde à vue ne sont connus de personne. Les quelques avocats qui y entrent sont limités à certains dossiers et aux entretiens de quelques détenus à caractère politique.

Pour parvenir à réaliser des visites dans ces milieux carcéraux, l'APRODH a mis sur pied une stratégie d'utiliser des observateurs anonymes.

Dans ces visites des prisons, ces observateurs travaillent en collaboration avec des avocats pour suivre de près, identifier et écouter les prévenus pour lesquels ils vont assurer la défense.

C'est ainsi que toutes les prisons ont été visitées, durant ce mois d'octobre 2017. Ces observateurs ont pu s'enquérir de la situation carcérale dans les différentes prisons du pays et maisons de rééducation des mineurs en conflit avec la loi.

V.3. Tableau de la situation carcérale dans les 11 prisons du pays et 2 centres de rééducation des mineurs en conflits avec la loi au 31 octobre 2017.

Prisons	Capacité d'accueil	Population Pénitentiaire	Nombre de Prévenus		Nombre de condamnés		Mineurs prévenus		Mineurs condamnés		Evadés	Décès	Nourrissons		Taux d'occupation
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Garçons	Filles	Garçons	Filles			Garçons	Filles	
Bubanza	100	535	209	11	295	20							5	6	515,00%
Bururi	250	235	123	8	95	9							1	1	94,00%
Gitega	400	1111	590	61	437	23					2	1	7	8	277,75%
Mpimba	800	3561	2485	109	926	41					3		14	11	445,13%
Muramvya	100	669	405	13	221	30								8	669,00%
Muyinga	300	464	129	6	311	18					1		1	3	154,67%
Ngozi (F)	250	155		47		97		6		5			11	12	62,00%
Ngozi (H)	400	1616	832		784										404,00%
Rumonge	800	1255	325	10	906	14						1	1	4	156,88%
Rutana	350	353	109	7	218	19							1	3	100,86%
Ruyigi	300	584	213	19	337	15							2	2	194,67%
Centre Ruyigi	72	47					15		32						65,28%
Centre Rumonge	72	56					15		41		7				77,78%
Total	4194	10641	5420	291	4530	286	30	6	73	5	12	3	43	58	253,72%
			5420+291=5711		4530+286=4816		30+6=36		73+5=78				43+58=101		

La population pénitentiaire est de 10.641 détenus + 101 nourrissons = 10.742

Le total des prévenus est de 5.711 adultes + 36 mineurs = 5.747

Le total des condamnés est de 4.816 adultes + 78 mineurs = 4.894

VI. CONCLUSION

Le présent rapport vient de mettre en évidence que des violations des droits de l'Homme qui, en général, sont consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du troisième mandat de Pierre NKURUNZIZA continuent à être une triste réalité au Burundi.

Ces violations des droits humains sont caractérisées par des assassinats ciblés où des cadavres sont retrouvés dans des cours d'eau et dans des brousses, des arrestations arbitraires et suivies des détentions illégales, des enlèvements, des tortures et tout cela se fait à l'endroit des présumés opposants au pouvoir du CNDD-FDD. Souvent des enquêtes pour identifier les auteurs de ces atrocités sont faites mais elles se terminent en queue de poisson puisque les conclusions n'apparaissent jamais.

Des exactions de toutes natures (traitements inhumains, cruels et dégradants, des actes d'intimidation pour contraindre des personnes à adhérer au parti CNDD/FDD et des contributions forcées) sont commises, au grand jour, par les Imbonerakure en complicité avec les administratifs. A cela s'ajoutent les entraînements paramilitaires et les patrouilles nocturnes qui n'ont d'autres visées que de semer la panique et créer un traumatisme sans précédent dans toute la population non membre du parti au pouvoir. Les règlements de compte et la justice populaire deviennent aussi et de plus en plus, alarmants dans le pays. Cela est une conséquence de l'impunité et de la corruption qui gangrènent notre pays.

Face à cette situation très inquiétante de détérioration continue des droits humains, l'APRODH lance encore une fois un cri d'alarme au gouvernement burundais afin qu'il instruisse le CNDD/FDD à suivre de près et encadrer les Imbonerakure qui ne cessent de semer le désordre et la désolation dans la population.

Le gouvernement doit prendre des mesures nécessaires pour arrêter les actes de justice populaire et de vendetta et redonner la belle image aux institutions judiciaires de notre pays.

Enfin, il doit faire tout pour stopper ces assassinats ciblés par des enquêtes concluantes et des mesures judiciaires sans complaisance à l'endroit des auteurs.
